

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION  
3 MAI 2016

DATE d'AFFICHAGE  
17 MAI 2016

NOMBRE de CONSEILLERS :

En exercice :	37
Présents :	30
Votants :	34

L'an deux mille seize,

le 10 mai à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle Richelieu de La Roche-Bernard en séance publique sous la présidence de Monsieur André PAJOLEC, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mme Colette BENOIT, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Daniel BOURZEIX, - Jean-François BREGER, - Joseph BROHAN, - Patrick BUSSLER-MUELA, - Mme Nathalie CALLE, - MM. Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Christian DROUAL, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Louis GACHE, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mme Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Jean-Pierre PRUNAUT, - Mme Christine RENAULT-TREGOUET, - M. Bertrand ROBERDEL, - Mmes Christine SAVARY, -Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : Mmes Marie-Thérèse CABON, - Bernadette GRIGNON, - Yvette LOUER, - Mireille LUCAS, - M. Hervé MICHAUD, - Mmes Martine PENOT, - Régine ROSSET.

**Mme Marie-Thérèse CABON donne pouvoir à Mme Christine SAVARY**

**Mme Bernadette GRIGNON donne pouvoir à M. Bernard AUDRAN**

**Mme Yvette LOUER donne pouvoir à M. Christian DROUAL**

**Mme Régine ROSSET donne pouvoir à M. Bertrand ROBERDEL**

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Béatrice DENIGOT a été élue Secrétaire.

**DELIBERATION N°67-2016 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – PARC D'ACTIVITES DE L'ESTUAIRE 4 A ARZAL-  
CESSION DE FONCIER AU PROFIT DE LA S.C.I IMMO HJCT**

M. Michel CRIAUD, Vice-président en charge du développement économique, propose de céder au profit de la SCI IMMO HJCT (entreprise SILVADEC) la parcelle cadastrée C 1813 d'une superficie totale de 378 m<sup>2</sup> située sur le Parc d'Activités de l'Estuaire 4 à Arzal.

Le lot vendu est soumis à un cahier des charges ainsi qu'à un règlement de Parc d'Activités, rattaché :

- au Permis d'Aménager n° PA 56 004 11 H0001 accordé le 7 février 2012,
- à un arrêté accordant un permis d'aménager modificatif en date du 6 mars 2014 et portant le numéro PA 56 004 11 H0001 -M01,
- à un arrêté accordant un permis d'aménager modificatif en date du 19 février 2016 et portant le numéro PA 56 004 11 H0001 -M02.

Conformément à l'article L.5211-37 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), statuant sur la nécessité pour les Collectivités Territoriales de solliciter et viser l'avis de l'autorité compétente de l'Etat, France Domaines 56, dans le cadre de la cession d'immeubles et permettant une marge de négociation de + ou - 10 %, l'avis de France Domaine 56 a été sollicité.

L'estimation n°2015-004-V2224, datée du 19 janvier 2016, réalisée par France Domaines 56, s'élevant à 10 € HT le m<sup>2</sup> pour ce lot, il est proposé de suivre cette estimation et de le céder au prix total de 3 780 € HT représentant un prix de 4 176,41 € TVA sur marge comprise.

La vente se réalisera de gré à gré et le prix sera payé au comptant le jour de la signature de l'acte authentique.

Envoyé en préfecture le 17/05/2016

Reçu en préfecture le 17/05/2016

Affiché le

ID : 056-200027027-20160510-DELIB\_67\_2016-DE

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la cession du lot cadastrée C 1813 d'une surface de 378 m<sup>2</sup> au profit de la SCI IMMO HJCT, au prix de 3 780 € HT soit un prix total de 4 176,41 € TVA sur marge comprise aux conditions exposées préalablement,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents et autorisations nécessaires à la réalisation de cette vente.

Pour Extrait Certifié Conforme,  
A Muzillac, le 17/05/16  
Le Président,

